

# Compte rendu de la séance du lundi 20 juin 2016

Secrétaire(s) de la séance : Nicolas HERTKORN

## Ordre du jour:

- dénonciation convention SPANC avec la Codecom de Stenay,
- démission de l'agent d'entretien et recrutement,
- devis abribus,
- devis signalétique
- devis pic bois pour panneau "Lyme"
- action pour de l'internet à haut débit,
- modification des horaires d'ouverture du dépôt de Neuville,
- embauche de Mme Gaelle Raulin
- questions diverses : - planning exposition "champneuville dans la grande guerre",
  - préparation de l'inauguration du jardin théâtre,
  - point sur les différentes commissions de la CAGV,
  - point sur travaux de voirie,
  - point sur le site internet,

## Délibérations du conseil:

### **DE\_2016\_098 SINISTRE ABRIBUS**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un premier sinistre a été constaté le 09/03/2016 à l'abribus de Neuville, et que dans l'attente des devis, un deuxième dégât a eu lieu à l'abribus de Champ, courant mai. Une déclaration a été effectuée auprès des services de l'assurance GROUPAMA.

Il propose deux devis :

- un devis de la société Miroiterie Verdunoise pour un montant de 1596.02 € TTC par abribus,
- un devis de l'entreprise GERBER pour un montant de 2100 € TTC pour les 2 abribus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **DECIDE,**

- de retenir le devis de l'entreprise GERBER CREATION située à CHEPPY (55270) 24 route de Varennes pour un montant HT de 1750 €, concernant la fabrication et la pose d'un fond et de banc en bois pour les abribus. La franchise de 559 € sera déduite du montant HT, soit 1191 € .
- d'encaisser le chèque de l'assurance GROUPAMA pour le remboursement du sinistre,

et **AUTORISE** le Maire à signer le devis et tout document se rapportant à ce sinistre.

## **DE\_2016\_099 modification des horaires d'ouverture du dépôt de Neuville**

Le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'un règlement a été instauré lors de la réunion du 12 novembre 2014 concernant le dépôt en haut du pont de Neuville. Pour un meilleur fonctionnement du site, il y a lieu de modifier les horaires d'ouverture comme suit :

- **jeudi : de 17 h 00 à 17 h 30**
- **dimanche : de 11 h 00 à 11 h 30**

Il propose de voter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents, d'accepter la proposition ci-dessus ;

et **AUTORISE** le Maire à modifier l'arrêté, à le signer et à l'afficher aux emplacements prévus.

## **DE\_2016\_100 dénonciation convention SPANC avec la Codecom de Stenay**

M le Maire explique à l'assemblée que la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun a pris la compétence assainissement non collectif et qu'il a lieu de dénoncer la convention "Service Public d'Assainissement Non Collectif" avec la Communauté de Communes du Pays de Stenay.

Il propose de voter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **DECIDE**, conformément à l'article 10 de la convention, de dénoncer la convention SPANC auprès de la Communauté de Communes du Pays de Stenay, avec un préavis d'un mois, qui prendra effet à partir du 20/06/2016.

Et **AUTORISE** le maire à signer tous les documents nécessaires à la résiliation de la dite convention.

## **DE\_2016\_101 démission de l'adjoint technique et recrutement d'un nouvel agent**

Monsieur le Maire fait lecture de la lettre de démission de l'adjoint technique de 2ème classe, qui a pour mission d'entretenir les locaux de la mairie.

Il propose d'accepter la démission et de recruter un nouvel agent à compter du 1er juillet 2016 sur un emploi d'adjoint technique de 2ème classe à raison de 2 heures hebdomadaires, qui aura pour mission l'entretien des locaux (mairie et salle communale) et l'embellissement du village.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, **DECIDE**,

- d'accepter la démission de Mme GUILLEMIN Anne Marie,
- de recruter un nouvel agent au grade d'adjoint administratif de 2ème classe, à raison de 2 heures hebdomadaire, pour l'entretien des locaux (mairie et salle communale) et l'embellissement du village.

et **AUTORISE** le maire à donner et à signer tout document se rapportant à la démission et à l'embauche.

## **DE\_2016\_102 action pour le haut débit**

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble des conseillers que les dysfonctionnements concernant internet persistent toujours sur le territoire de Champneuville, et qu'une action devrait être envisagée pour faire part du mécontentement de nos administrés, et du ras le bol général .

Le Maire propose d'écrire au Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun et au Président de la région Grand Est au sujet de la fracture numérique pour les communes rurales. D'autant plus que chaque citoyen, plus particulièrement les professionnels et la mairie ont besoin d'internet au quotidien pour l'envoi des fichiers comptables et administratifs (insee, dématérialisation comptable, recensement militaire, déclaration des naissances pour les bovins, etc...).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE** à l'unanimité des membres présents, d'envoyer un courrier à la Région Grand Est et au Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun concernant la fracture numérique sur le territoire de Champneuville.

Et **AUTORISE** le Maire à rédiger les courriers et à signer les documents concernant cette opération.

## **DE\_2016\_103 compétence voirie cagv**

Le Maire présente à l'assemblée l'étude préalable à la prise de compétence éventuelle de la gestion de la voirie par la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun.

Après avoir échangé sur ce dossier, le Conseil Municipal, **souhaite** des compléments d'information sur la proposition d'un transfert "partiel" de la compétence.

Le conseil municipal demande également qu'une estimation financière claire et argumentée concernant la CLET (Commission d'Evaluation des Transferts de Charges) soit expliquée aux conseillers municipaux avant de valider le transfert.

## **DE\_2016\_104 devis signalétique**

Dans le cadre de la signalétique du Jardin-Théâtre, le Maire présente à l'assemblée le devis de Clémentine Sarrion EIRL pour l'élaboration de panneau pédagogique (maladie de Lyme) en adéquation avec la signalétique existante qui sera installé dans le jardin théâtre, le montant du devis est de 182,10 € pour l'artiste et de 20.10 € de charges. €

Il propose de voter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE** à l'unanimité des membres présents, de donner son accord pour le devis ci-dessus.

Et **AUTORISE** le Maire à signer le devis.

## **DE\_2016\_105 EMPAUCHE GAELLE RAULIN**

Pour remplacer l'agent d'entretien démissionnaire, et suite à l'appel à candidature du 08/06/2016, je vous propose d'embaucher Gaëlle RAULIN.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **DECIDE** d'embaucher Gaëlle RAULIN en tant qu'adjoint technique de 2ème classe, à raison de 2 heures hebdomadaires, qui prendra effet le 06 juillet 2016 pour un an, renouvelable, à l'indice brut 400 et à l'indice majoré 363, soit le 11ème échelon. Les heures complémentaires lui seront payées en tant que de besoin.

## **DE\_2016\_106 devis pic bois**

Le Maire présente à l'assemblée le devis de la société PIC BOIS située à Auzainvilliers (88140) pour la fabrication d'un panneau d'information et de prévention sur la maladie de Lyme ,de 80x70 cm qui sera installé dans le jardin théâtre au prix de 256.95 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE** à l'unanimité des membres présents, de retenir le devis de la société PIC BOIS – ALTEVIA – ZA de la Communauté de Commune de Bulgnéville – RD18 à AUZAINVILLIERS (88140), pour la somme de 256.95 € HT, et **AUTORISE** le Maire à signer le devis.